

Les paysages de l'énergie

Mutations historiques et acceptabilité sociale

12 avril 2023 - Paris

Antoine COROLLEUR, Président de l'AARHSE

Bonjour et bienvenue à toutes et à tous à ce « petit déjeuner » de l'AARHSE dont le débat portera sur le thème des « Paysages de l'énergie ».

L'Association académique pour la recherche en histoire et sociologie de l'énergie (AARHSE) a décidé de renouer avec ces rencontres, qui avaient été interrompues en 2020 en raison de la crise sanitaire. C'est donc un grand plaisir de pouvoir de nouveau vous accueillir ici pour évoquer des thématiques ayant trait au monde de l'énergie mais sous un angle différent, grâce à l'apport des sciences humaines et sociales.

Pour celles et ceux ici présents qui ne la connaîtraient pas, l'AARHSE, que j'ai l'honneur de présider, est une association créée en 2009 à l'initiative de la FNCCR, qui a pour objectif de valoriser et de soutenir la recherche et le partage de connaissances dans le domaine des sciences humaines et sociales se rapportant à l'énergie (principalement en histoire et sociologie). Pour ce faire, l'association organise un concours annuel - le Prix de l'AARHSE - visant à récompenser les travaux d'universitaires et d'étudiants en histoire et sociologie de l'énergie. Elle anime par ailleurs des conférences et autres sessions spécifiques de travail. C'est donc dans ce cadre que s'inscrit la présente rencontre.

Le sujet qui nous réunit aujourd'hui - « les paysages de l'énergie entre mutation historique et acceptabilité sociale » - interroge la relation entre l'évolution des paysages et la production et la consommation d'énergie, ainsi que la façon dont les changements dans ces paysages sont perçus et acceptés par les populations locales. Cette question est cruciale car les choix énergétiques ont des impacts majeurs sur les paysages, les écosystèmes et les habitats, et peuvent entraîner des conflits entre les intérêts économiques et les

préoccupations environnementales et sociales. En outre, l'acceptabilité sociale est un élément clé pour assurer la viabilité et la durabilité des projets énergétiques développés dans le cadre de la transition énergétique, ce qui nécessite une compréhension approfondie des attentes et des besoins de nos concitoyens.



Sans plus tarder, je cède la parole au président du Conseil scientifique de l'AARSHE, le professeur Christophe BOUNEAU, pour un propos introductif au débat que nous vous proposons ce matin. Cette rencontre réunit des intervenants de grande qualité, que je tiens à remercier pour avoir répondu à notre invitation. Je me permets par ailleurs de souligner parmi eux la présence d'une lauréate de notre concours, madame Fanny LOPEZ, pour son ouvrage publié en 2019, « *L'ordre électrique : infrastructures énergétiques et territoires* ». Monsieur Bouneau, je pense que ce thème ne pourra être qu'inspirant pour vous, ayant vous-même co-dirigé, il y a quelques années, un ouvrage consacré aux paysages de l'électricité.

Christophe BOUNEAU, Professeur d'histoire économique Titulaire scientifique de la chaire RESET de la Fondation Bordeaux Université, Président du Conseil scientifique de l'AARSHE

C'est un grand plaisir de renouer avec une nouvelle trajectoire des petits déjeuners de l'AARSHE-FNCCR. En effet, Président COROLLEUR, en 2012 j'avais codirigé un ouvrage sur les paysages de l'électricité du XIX^e au XXI^e siècle. Dix ans plus tard paraissait *L'ordre électrique* de Fanny LOPEZ.

Les paysages énergétiques, c'est un construit social et donc historique qui ne se limite pas au visuel. Il convoque tous les sens. Un historien des représentations tel qu'Alain CORBIN avait parlé des cloches de la terre. D'autre part, les paysages visuels de l'énergie ne se limitent pas à la terre et à ses différents « terrains ». Les horizons seront de plus en plus maritimes, avec les énergies marines renouvelables. Par ailleurs, nos excellents professeurs de philosophie nous avaient montré qu'il n'y avait aucun jugement universel de goût et d'esthétique.

Il y a une dizaine d'années, l'éolienne était considérée d'une beauté absolue, telle une cathédrale du XXI^e siècle. Il peut y avoir quelques retournements. Je rappelle également que l'homme combine à la fois mémoire et oubli.

Revenons aux définitions. Le Code de l'environnement définit le paysage comme un patrimoine commun de la nation et précise que chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Le paysage est une notion récente complexe, très évolutive. Elle est apparue dans le droit public français avec les lois de 1887 sur le patrimoine historique et de 1906 sur la protection des monuments naturels et des sites. Le droit de la propriété sacrée et inviolable peut être limité pour préserver les différentes beautés de paysages remarquables. La notion de paysage a constamment oscillé entre deux pôles :

- Le paysage est une résultante de l'action de l'homme et du monde vivant que nous contribuons à transformer et à faire vivre, et non comme une nature morte.
- Le paysage est en même temps une perception visuelle et globale de l'environnement.

Nous avons toujours eu une crainte de l'appauvrissement, de la dénaturation et de la disparition du paysage « naturel » qui n'a de fait jamais existé. Il s'agit d'un lieu commun à l'origine notamment de la création de la Société pour la protection des paysages de France en 1902. Dès la seconde révolution industrielle de la fin du XIX^e siècle, le système énergétique renvoie le paysage progressivement dans tous les ports de la vie économique et sociale, avec tous les signes ambivalents de la modernité. Rappelons les grandes traces du XIX^e au XXI^e siècle dans cette troisième décennie :

- un entrelacs des réseaux de distribution urbains ;
- la centrale thermique, nouvelle composante des pays noirs et des complexes industrialo-portuaires ;
- les grands barrages hydroélectriques ;
- les nouveaux paysages des centrales nucléaires où s'imbriquent périmètres de sécurité et accès à la ressource en eau ;
- les couloirs de pylônes électriques qui rappellent l'éternel dilemme entre préservation de paysages supposés naturels et recherche d'un intérêt général, sans oublier la relativité du jugement esthétique ;
- le paysage éolien et solaire.

Nous pouvons considérer que la chronologie répond à quatre temps. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, il y a une phase d'indifférence et d'indistinction. La question du paysage énergétique se construit sur des modes mineurs, à la périphérie des systèmes. Toutefois, il y a déjà des conflits d'usage, avec en particulier le tourisme pour l'aménagement des centrales hydroélectriques. Cette conception du paysage renvoie aussi aux chemins de fer, l'électricité étant considérée comme la fille du chemin de fer. Dans cette approche patrimoniale et paysagère, il y a beaucoup de fertilisations croisées. Le second temps est celui de la haute croissance, après la Seconde Guerre mondiale, avec une phase

d'exhibition de paysages électriques, signe de la modernité, en particulier de l'industrialisme. Vous connaissez tous la célèbre affiche électorale de François Mitterrand de 1965 « un Président jeune pour une France moderne ». Le pylône était montré comme le signe de la modernité et de la France triomphante. La troisième période commence dans les années 1970, avec une phase de critique et de remise en cause radicale : « *Build absolutely nothing anywhere near anything or anyone* » (BANANA). Enfin, la quatrième phase est celle de la complexité. La question de l'acceptabilité doit être mise en débat. C'est la question de la co-construction mobilisant les différentes formes de démocratie dialogique et technique. Une des grandes étapes est la loi Barnier de 1995 avec la mise en place progressive des commissions nationales du débat public. Aujourd'hui, nous retrouvons ces commissions dans tous les projets de parcs éoliens et de fermes photovoltaïques.

De nos jours, la judiciarisation des espaces naturels et des espaces protégés allonge les délais, alourdit les contraintes, complexifie toujours plus les procédures d'établissement, rallonge les cycles et donc l'histoire. Nous avons ici la recherche impossible d'un compromis. La question des paysages, au-delà du cadre de la crise de l'expertise, n'est-elle pas la question de la recherche de la démocratie technique, la recherche du rapport adéquat entre paysage, territoires et gouvernance ?



Je terminerai mon propos introductif par une formule ironique de Paul Valéry qui vient de « Mauvaises pensées et autres » : « *Un homme compétent est un homme qui se trompe, mais qui se trompe selon les règles* ». Quelles sont les règles et comment peut-on réagir en 2023 en ayant bien en mémoire ces différentes phases ?

Carole RAP, Journaliste et animatrice des débats

Je vous remercie, M. Antoine COROLLEUR et M. Christophe BOUNEAU, pour ces propos d'introduction à cette table ronde et à ce petit déjeuner organisé par l'AARSHE et la FNCCR. Il me revient de vous présenter les participants de ce débat :

- Bertrand FOLLEA, Directeur de la Chaire Paysage et énergie, ENSP Versailles-Marseille, membre du collectif Paysages de l'après-pétrole (un *think tank* fondé en 2015 avec des spécialistes de l'aménagement des territoires) ;
- Fanny LOPEZ, maîtresse de conférences HDR à l'ENSA de Paris-Est, lauréate du prix de l'AARSHE en 2021 pour son ouvrage « *L'ordre électrique : infrastructures énergétiques et territoires* » ;
- Nicolas RICHARD, Secrétaire national de France Nature Environnement (FNE), membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE) et corapporteur d'un avis du CESE de mars 2022 concernant l'acceptabilité

des nouvelles infrastructures de transition énergétique ; ingénieur et consultant indépendant, expert en biodiversité et énergie ;

- Michel GIORIA, Délégué général de France Énergie Éolienne (FEE), association des professionnels de l'éolien en France qui rassemble plus de 300 adhérents.

Je suis pour ma part journaliste spécialisée en environnement et en énergie et membre du Réseau des journalistes et animateurs du service public. Je me permettrai de rajouter aux propos du professeur BOUNEAU une remarque concernant le caractère paradoxal de la situation. Nous sommes individuellement et collectivement de très grands consommateurs d'énergie. Pourtant, nous avons perdu l'habitude des paysages liés à la production énergétique. J'ai passé mon enfance à Montélimar, entre deux centrales nucléaires, mais la plupart d'entre nous avons peu conscience des lieux de production de l'énergie. Il en est de même pour les usages. On voit aujourd'hui surgir dans nos territoires des éoliennes, des panneaux solaires, des méthaniseurs, etc. Si nous avons dû aller chercher du charbon tous les matins ou voir des moulins à eau et des moulins à vent dans tous les paysages, est-ce que nous réagirions de la même manière face à l'évolution du paysage énergétique ?

Cette table ronde se déroulera en deux temps. Dans un premier temps, nous aborderons l'histoire des infrastructures énergétiques dans le paysage pour essayer de comprendre comment cette histoire peut nous éclairer sur notre rapport contemporain au paysage. Dans un second temps, nous parlerons d'acceptabilité et de concertation et nous verrons comment le paysage peut prendre sa place dans cette concertation. Vous pourrez poser vos questions à la fin de la première et de la deuxième partie.

Fanny LOPEZ, vous êtes spécialiste de l'histoire de l'architecture de l'électricité. Comment l'avènement de l'électricité a-t-il façonné nos paysages, du point de vue des infrastructures et des usages ?

Fanny LOPEZ, Maîtresse de conférences HDR à l'ENSA de Paris-Est

C'est une vaste question. Léo MARX, un historien américain des techniques, revient dans son ouvrage « *La machine dans le jardin* » (1964) sur le surgissement de la technique dans les infrastructures. Cela renvoie plus largement aux rapports entre la nature, la culture et ces surgissements techniques.

L'électricité dont l'histoire débute à la fin du XIX^e siècle a modifié la culture de l'édification toutes échelles confondues et bouleversé l'ensemble des paysages. À la fin du XIX^e siècle, la ville est un immense chantier énergétique. Certains services publics de l'énergie et certaines régies montrent la façon dont les rues sont transformées. La coupe de rues est un élément central à cette époque. Ces coupes sont beaucoup reprises par des caricaturistes qui en appellent aux pouvoirs publics pour apaiser ces paysages urbains. Pour faire le lien avec l'histoire de l'urbanisme, Gabriel DUPUY dans son ouvrage « *L'urbanisme des*

réseaux » (1991), rappelle que l'histoire de la modernité architecturale et de l'urbanisme moderne est avant tout l'histoire de l'aménagement de ces réseaux, de l'organisation de ces matrices infrastructurelles et de leur bonne intégration. Cette ville moderne participe aussi à déterminer des modes de vie et de consommation, avec la question de l'industrialisation et ce souci architectural de l'infrastructure. Dans l'histoire de l'architecture, on retrouve quelques jalons qui témoignent d'un souci esthétique de la bonne intégration de la technique à différentes échelles. Audrey JEANROY, une historienne de l'architecture spécialiste de Claude PARENT, vient de publier un bel ouvrage concernant ce sujet.



Il y a un épaississement de la réalité énergétique au sens où, depuis l'avènement du numérique et de l'économie de l'information dans les années 1990, on observe une intensification des territoires en termes de production et d'utilisation d'électricité. Le philosophe et historien Jeff DIAMANTI évoque la notion « *d'energyscape* ». Il repositionne la notion de *landscape* à partir de l'enchevêtrement de l'énergie, des médias et de cette nouvelle économie du numérique en particulier. Il affirme que l'économie post-industrielle a participé au remodelage de tous les territoires en paysage énergétique dans lequel l'électricité joue un rôle central. De fait, c'est elle qui donne l'élasticité économique aux territoires. Cela renvoie à la question du numérique et à la présence des datacenters dans le paysage et plus largement aux paysages logistiques. Je pense à certains collègues auteurs et autrices. Carola HEIN a travaillé sur les paysages du pétrole. Sarah PRITCHARD a travaillé sur la transformation des paysages de la vallée du Rhône. De nombreux historiens et historiennes ont témoigné, dans leurs travaux, de cet épaississement de cette réalité productive.

Carole RAP

Qui s'accompagne d'un épaississement des sites de production électrique et de la densité de consommation ?

Fanny LOPEZ

Du point de la vue de la production également. L'éolien et le renouvelable sont parfois venus en complément. Cette notion de transition est questionnée, notamment par des auteurs américains, mais aussi français. Je pense à Jean-Baptiste FRESSOZ qui parle d'une accumulation énergétique avec des besoins en augmentation.

Carole RAP

Je vous remercie. Bertrand FOLLEA, je vous pose la même question sur l'essor du pétrole et son impact sur l'aménagement du territoire et sur nos paysages, du point de vue des infrastructures, mais aussi des usages.

Bertrand FOLLEA, *Directeur de la Chaire Paysage et énergie, ENSP Versailles-Marseille*

N'étant pas historien, j'évoquerai le sujet avec modestie, sous le contrôle de personnes plus compétentes. Nous avons, à la Chaire Paysage et Énergie, publié un ouvrage sur l'histoire de l'énergie et du paysage. La première révolution industrielle du charbon et de la vapeur a modifié les paysages tout au long du XIX^e siècle mais cette évolution a été progressive dans la mesure où il y a eu une cohabitation avec les précédentes énergies pendant très longtemps. Ce phénomène a touché des parties spécifiques du territoire. Par exemple, le bassin minier a été complètement modifié par l'exploitation du charbon mais cette évolution n'a pas autant bouleversé les paysages ailleurs. En revanche, on observe que l'arrivée de l'électricité et du pétrole a bouleversé le territoire de façon plus massive, plus profonde et bien plus rapide, comme on a pu le constater aux États-Unis entre les deux guerres. Cette énergie puissante, abondante et peu chère s'est diffusée à l'ensemble de la société à la sortie de la Seconde Guerre mondiale. Cela contribue à ce phénomène de « grande accélération », un concept notamment porté par Paul CRUTZEN. L'avènement de la voiture pour tous favorise l'étalement de l'urbanisation, la diffusion du phénomène urbain dans les territoires. Il s'agit d'un exemple parmi d'autres.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier la transformation profonde des campagnes. Fabriquer des engrais et des pesticides requiert beaucoup d'énergie. Cela s'est produit à la sortie de la Première Guerre mondiale puis de la Seconde en utilisant la force productive de l'industrie de l'armement. En outre, le pétrole a permis l'arrivée des tracteurs, qui a conduit à une « révolution verte ». La force mécanique du tracteur ajoutée aux intrants a transformé les paysages de la campagne plus fortement que le charbon et la vapeur. Le zoning, c'est-à-dire la séparation des fonctions, a été appliqué en urbanisme et à l'agriculture. Les régions ont été spécialisées. Le train y avait déjà contribué, mais ce phénomène a été considérablement renforcé. Il y a eu des territoires de grandes cultures d'un côté et des territoires d'élevage de l'autre (auparavant, le seul système énergétique viable pour une exploitation agricole était le système polyculture-élevage : les déchets de l'élevage servaient d'engrais, dans le cadre d'une économie circulaire). Le phénomène s'est poursuivi avec le remembrement, la

dilatation des parcelles, l'arasement des obstacles avec l'utilisation des machines (haies, arbres isolés, etc.).

Carole RAP

Il y a des conséquences sur tous les réservoirs de biodiversité. L'agriculture intensive vient entre autres de l'avènement du pétrole. Au sujet de l'impact des infrastructures énergétiques et de l'histoire de ces infrastructures, je laisse Michel GIORIA nous raconter l'histoire des éoliennes dans le paysage français.

Michel GIORIA, Délégué général de France Énergie Éolienne

Si l'on considère que l'ancêtre des éoliennes est d'une certaine manière le moulin, cela donne une profondeur historique. Pendant un moment, les infrastructures étaient développées près des lieux de vie et de travail. Nous avons besoin d'énergie pour répondre aux besoins de la communauté. L'énergie, et notamment l'énergie du vent, était décentralisée. Il y avait obligatoirement cohabitation entre l'infrastructure de production et le lieu de consommation. Les énergies renouvelables et d'autres secteurs industriels de production d'énergie ont connu ce mouvement de fond, c'est-à-dire un mouvement de dissociation du lieu de production et des lieux de consommation. Actuellement, la question se pose de repasser à un système recentralisé ou à un système intermédiaire.

En parallèle, les infrastructures de production d'énergie à partir de l'énergie du vent sont entrées dans une phase d'industrialisation. Au cours des 30 dernières années, dans l'industrie éolienne, les éoliennes terrestres pouvaient atteindre entre 50 et 70 mètres. Aujourd'hui, elles mesurent jusqu'à 240 mètres. Les éoliennes installées au large de Saint-Nazaire font 150 mètres de diamètre. Les lauréats de l'appel d'offres récent au large de la Normandie ont proposé des éoliennes de 100 mètres de diamètre. Cette phase d'industrialisation du mode de production est guidée par une exigence d'intensité et d'efficacité, du fait d'une forte consommation d'énergie. Les outils de production sont challengés au niveau de leur efficacité. Il y a par ailleurs un sujet de compétitivité de prix du mode de production puisque le système énergétique ne sait pas vivre durablement avec un prix élevé de l'énergie. Les systèmes économiques de tous les pays du monde sont confrontés à cette problématique.

La troisième tendance de fond est l'accumulation. Ces nouvelles infrastructures (éoliennes, panneaux solaires, méthaniseurs, etc.) sont des briques de la mise en œuvre de la transition énergétique. Toutefois, les bilans énergétiques dans le monde montrent qu'il est difficile de parler de transition, notamment parce que la consommation mondiale de pétrole augmente.

Ces trois sujets interrogent, de manière déconstruite. Si bien que lorsque l'on arrive sur un territoire pour développer des énergies renouvelables, les habitants se demandent s'il s'agit de réduire la consommation d'énergie fossile, de construire des éoliennes ou un projet industriel normé. Parlons-nous d'un projet de société qui accompagne une décentralisation et donc une reprise en main de

la question énergétique ou d'un projet qui est une forme de centralisation déguisée de mise en œuvre de la transition énergétique.

Carole RAP

Je vous remercie pour cette histoire des éoliennes sur les 30 dernières années. En effet, il est important de savoir de quoi on parle. J'ai relevé la citation d'une jeune femme qui a été reprise par le Télégramme lors de l'inauguration du parc éolien au large de Saint-Nazaire en septembre 2022 : « *La vue, j'ai encore du mal à l'accepter. Mais si on me disait qu'on remplace une centrale nucléaire par un parc éolien, cela m'aiderait. Mais si l'objectif est d'augmenter la production d'énergie pour des humains toujours plus énergivores alors qu'il faut viser la sobriété, alors, cela me dérange.* » On voit bien l'interdépendance entre la notion de paysage et la transition énergétique. Le paysage ne se vit pas uniquement en tant que tel.

Je cède la parole à Nicolas RICHARD. Le titre de l'avis du CESE, dont vous avez été corapporteur, est « *L'acceptabilité des nouvelles infrastructures de transition énergétique : transition subie ou transition choisie ?* » Tous les changements, qui viennent d'être évoqués, étaient-ils subis ou choisis ?

Nicolas RICHARD, Secrétaire national de France Nature Environnement, membre du CESE

L'avis que vous mentionnez est téléchargeable librement sur le site du CESE. Il a été rédigé à la demande du Premier ministre Jean Castex. Nous avons proposé ce sous-titre, « Transition subie, transition choisie », pour parler de la période de transition que nous vivons. Face à l'urgence que nous connaissons tous et qui devient chaque jour un peu plus prégnante, on sent le risque de nous imposer des décisions, sans que nous ayons notre mot à dire en tant que citoyens, élus ou associations. Cette crispation se ressent au quotidien.

Le CESE représente l'ensemble de la société civile organisée et ne conduit pas de recherche historique. L'avis voté sur les enjeux de l'acceptabilité est l'expression d'un consensus de la société civile organisée. Cela a de la valeur, car le consensus est difficile à trouver concernant beaucoup de thématiques. Personne n'était contre la modernisation d'après-guerre et aucun avis n'a été sollicité. Cela a été un changement de société majeur conduit sans concertation et il y a eu rapidement quelques tensions, notamment au sujet des barrages hydroélectriques. Des villages et des églises ont été noyés et les barrages, aujourd'hui sans eau, font ressurgir les vestiges du passé. Les lignes électriques de haute tension, structurantes pour le réseau, sont devenues de plus en plus discutées et ont fait l'objet de problèmes majeurs d'acceptabilité. Or, les réseaux électriques sont nécessaires pour le développement des énergies renouvelables. Ces infrastructures indispensables sont complexes à développer. La question du déploiement du nucléaire dans nos territoires n'a pas été simple également. Le projet d'installation d'une centrale nucléaire à Plogoff dans le Finistère a ainsi échoué.

Entre les deux extrêmes constitués par un paysage d'énergie très concentré ou un paysage diffus, où met-on le curseur ? Le fait-on de manière démocratique ? C'est ce que nous avons essayé de mettre en avant dans l'avis du CESE.

Carole RAP

Votre propos permet la transition avec la seconde sous-thématique qui porte sur l'impact de la centralisation ou de la décentralisation. Historiquement, les infrastructures d'électricité étaient décentralisées. Ensuite, avec la nationalisation du secteur, nous avons connu un processus de centralisation. De nos jours, en quête d'autonomie énergétique, les collectivités cherchent à se positionner comme producteurs d'énergie. Le paysage énergétique évolue en fonction de choix politiques. Fanny LOPEZ, que pouvez-vous nous dire concernant cette tension entre centralisation, décentralisation et recherche d'autonomie énergétique ?

Fanny LOPEZ

En effet, les modèles énergétiques résultent de choix politiques. Toute l'histoire de l'électricité est imprégnée de batailles de courants et d'échelles. Aucun modèle ne s'est imposé de manière linéaire. S'agissant de l'histoire de la pensée décentralisatrice, notamment dans le champ de l'architecture et de l'urbanisme, dès la fin du XIX^e siècle, coexistent différents modèles. Un modèle de société correspond à un modèle d'infrastructures. Cornelius CASTORIADIS disait ainsi : « *Changer de société, c'est changer d'infrastructures.* » Dès la fin du XIX^e siècle, certains projets s'imposent. Aux États-Unis, la *Regional Planning Association* milite pour des barrages hydroélectriques de petite taille. Les architectes, urbanistes et ingénieurs de cette association travaillent aussi sur des modèles de développement territoriaux, en lien avec les modèles énergétiques. François-Mathieu POUPEAU dans son ouvrage « *L'électricité et les pouvoirs locaux en France, 1880-1980 : une autre histoire du service public* » évoque l'histoire du municipalisme électrique et les tensions qui persistent chez EDF au moment de sa création dans les années 1950.

Carole RAP

Par l'expression « municipalisme électrique », vous mentionnez des municipalités qui cherchent à se positionner comme productrices ?

Fanny LOPEZ

Tout à fait. Au moment de la création d'EDF, les débats persistent pour savoir quel modèle national va se développer : le modèle concentré ou le modèle déconcentré. On parle souvent de production nucléaire ou renouvelable, mais quid de la structure même du réseau qui induit des modes de consommation et des modes de développement spécifiques ? Evoquer l'autonomie électrique impose une certaine prudence puisqu'il existe énormément de possibilités. La question d'autonomie renvoie à une forme de libéralisme sauvage. GRAHAM et MARVIN parlent de *Splintering Urbanism*, l'urbanisme de la sécession. Aux États-Unis, le réseau électrique, notamment la branche distribution a été libéralisée.

Le cœur de Manhattan regroupe de l'immobilier de luxe avec des microréseaux privés qui, en cas de black-out, permettront d'assurer à leurs habitants une autonomie énergétique complète, sans remise en question des modes de consommation et sans solidarité territoriale. Au-delà des réseaux nationaux, on pense à des réseaux internationaux, voire intercontinentaux.

La question de l'autonomie énergétique doit être resituée avec prudence. C'est peut-être une façon de réinterroger les modèles d'interconnexion. Comment les bases matérielles d'un projet peuvent-elles permettre une forme de relocalisation énergétique qui passerait par une transformation de la structure du réseau ? Cette question est assez peu abordée dans le débat public. Existe-t-il des architectures de réseau alternatives ? Si tel est le cas, qu'est-ce que cela induirait à des échelles régionales ? Sur quel mode de gouvernance s'appuieraient-elles ?

Carole RAP

Vous parlez même d'inverser la hiérarchie historique du système électrique.

Fanny LOPEZ

Le réseau électrique européen est bien moins fragile que le réseau américain qui comprend une branche distribution libéralisée, comme je viens de le mentionner. Toutefois, dans l'état de New York, les micro-productions locales apparaissent comme des pansements sur le réseau et participent à reconfigurer cette hiérarchie historique. Une sorte de primauté est donnée aux productions et aux consommations locales, à l'inverse du modèle de la *Smart City* où les productions locales apparaissent comme une marge d'ajustement.

Carole RAP

Michel GIORIA, depuis quelques années, on assiste au retour des communes dans les choix énergétiques. Légalement, elles peuvent prendre des participations dans les sociétés de production. Est-ce le cas concernant l'éolien ?

Michel GIORIA

Avant de répondre à cette question, je souhaiterai revenir sur ce qui a été dit précédemment. L'organisation du système électrique dépend en partie des choix institutionnels réalisés dans les différents pays et des choix politiques associés. Dans une approche business, les États-Unis ont fait le choix net de ne pas investir dans le collectif, c'est-à-dire un outil de mutualisation. Ce choix est assumé depuis 20 ou 30 ans. Cela se traduit par l'émergence d'autres business permettant de se passer de réseau tout en continuant à bénéficier de l'électricité. En France, l'approche est différente. Elle est assez centralisée. Si vous écoutez avec attention le discours du Président de la République à Belfort, au-delà des éléments quantitatifs, il est dit que la politique énergétique sera décidée depuis l'Élysée. Le Président prend des décisions concernant les infrastructures centralisées de production (le nucléaire), l'éolien offshore et le photovoltaïque sur le foncier de l'État.

Carole RAP

Il y a par ailleurs un mouvement inverse des collectivités. Est-ce marginal ?

Michel GIORIA

À mon sens, le mouvement inverse provenant des collectivités n'est pas une co-construction. Le débat relatif à la loi d'accélération des énergies renouvelables montre que le Sénat et l'Assemblée nationale envisagent une co-responsabilité de la mise en œuvre de la transition énergétique, au travers de la mise en place d'un schéma de planification ascendante. Sont notamment ainsi visées les zones d'accélération des énergies renouvelables. Cependant, cette tension entre la décentralisation et la centralisation en France n'est pas discutée de manière structurée. La loi d'accélération du nucléaire et la loi d'accélération des énergies renouvelables sont appréhendées différemment. Il y a d'un côté une approche très centralisée qui continue à irriguer le développement du système électrique et, de l'autre côté, une approche plus décentralisée dans un pays qui reste culturellement très centralisé. Le Président de la République est relativement mal à l'aise avec cette affaire. Si l'on ne parvient pas à trouver des équilibres, on avancera de manière maladroite.



Carole RAP

Cela explique le rôle du pouvoir politique concernant les infrastructures énergétiques. Le sujet se pose également de la tension entre la visibilité et l'invisibilité des moyens de production d'énergie.

Bertrand FOLLEA

En effet, la centralisation génère une concentration et engendre un nombre réduit de sites de production, éloignés des lieux de vie. Il y a ainsi seulement 18 sites de centrales nucléaires sur le territoire national. Mais jusqu'à une époque récente, la production d'énergie était partout. Du XI^e au XIII^e siècle, les moulins à eau se sont développés jusqu'à occuper tous les sites exploitables. Par la suite, toutes les collines et les remparts des villes ont été conquis par des moulins à vent. Désormais, l'énergie est essentiellement fossile et transite par quelques ports. Le reste est souterrain. Il y a ainsi une invisibilité de la production face à une consommation massive. Ce phénomène renvoie au sujet de la sobriété. Le problème du système centralisé, c'est qu'il déresponsabilise en matière de consommation. Le jour où la production revient à proximité des lieux et des

gestes de consommation, le rapport de responsabilisation change. Cette visibilité induit une baisse immédiate de la consommation. Je l'ai vécu personnellement en vivant dans une maison autonome qui n'est pas raccordée au réseau. Nos gestes s'adaptent immédiatement. Les collectivités locales en contact plus immédiat avec les populations doivent reprendre la main sur un futur énergétique dont elles se portent garantes, faute de quoi la sobriété ne pourra être atteinte qu'au moyen d'outils tarifaires, qui engendreront de la précarité.

Carole RAP

Je vous remercie. Souhaitez-vous réagir concernant le rôle des infrastructures énergétiques sur l'histoire de l'énergie et sur le rôle de la gouvernance ?

Christophe BOUNEAU

La question de la mutualisation et de la péréquation me paraît essentielle. Dans les paysages, la question centrale, ce sont les réseaux de transport et de distribution. Voulons-nous l'anti-modèle des États-Unis et de la Californie ? Dans le cadre des reconfigurations de l'interconnexion, il faut un mix. Comment mutualiser à une échelle nationale et européenne tout en ayant un échelon local efficient et une gouvernance locale démocratique ? J'insiste sur les deux enjeux liés au paysage :

- Le lien avec la problématique de l'eau : le débat public est accaparé d'une part par le nucléaire et d'autre part par l'éolien et le solaire, en oubliant le rôle crucial de l'hydraulique. Or nous serions constamment menacés de black-out si nous n'avions pas les 12 à 13 % d'hydro-électricité dans le mix électrique français.
- La question de l'interconnexion européenne des paysages et de l'interconnexion maritime : comment procéder entre le Sud-ouest et l'Espagne ou entre la France et l'Italie ? Malheureusement, nous manquons de compétences industrielles. Les équipes de RTE doivent raccorder au réseau des parcs d'éoliennes en mer en construisant des postes de transformation flottants. Or, nous manquons tout simplement de câbles et le défi est immense pour acquérir les matériels nécessaires. On anticipe des accélérations de design de réseaux de plus en plus complexes.

C'est la première fois en 2022, depuis plusieurs décennies, que la France a importé plus d'électricité qu'elle n'en a exporté. Sans les paysages énergétiques européens et leurs infrastructures, les paysages français et leurs acteurs seraient souvent vulnérables.

Cédric CARLES, Directeur de l'Atelier21, initiateur du projet Paléo-énergétique

Je vous remercie pour ces premiers échanges très intéressants. En tant qu'élu en Indre-et-Loire, je constate que dès qu'un projet énergétique est envisagé (biogaz, centrale à bois, etc.), des contestations se manifestent. Le collectif Paléo-énergétique a été lauréat de Prix de l'AARSHE avec l'ouvrage « *Rétrofutur. Une contre-histoire des innovations énergétiques* ». Tout récemment, nous avons

publié une histoire des machines à vents, « *Rétrofutur. Une autre histoire des machines à vent* ». Nous avons dans ce cadre interrogé des élus dans les territoires qui ont municipalisé des projets. Ces derniers nous ont indiqué que les habitants attendent l'installation d'éoliennes plus puissantes. Ce sont des témoignages prometteurs sur la capacité des habitants à accepter les impacts sur le paysage, lorsque les consommations sont prises en charge localement et que les richesses sont redistribuées. Il s'agit d'une forme d'appropriation des mécanismes. Il faut expliquer aux habitants l'histoire de l'énergie, les impacts et les enjeux. Il faut refaire de l'éducation populaire sur les questions énergétiques. C'est la vision que nous portons.

Carole RAP

Nous vous remercions de ce témoignage.

Fanny LOPEZ

Cet aspect du sujet me paraît très important. Tous les enjeux de l'articulation locale, globale, voire internationale, passent aussi par ces portages locaux. Laure DOBIGNY est une socio-anthropologue des techniques qui a travaillé sur une analyse comparative de la relocalisation de la production d'énergie en Autriche, en France et en Allemagne. Elle démontre qu'un investissement local dans la chose énergétique induit une baisse des consommations. La démocratie énergétique fonctionne bien comme en témoigne par exemple la régie communale de Prats de Mollo dans les Pyrénées orientales. Les exemples sont nombreux et pas suffisamment mis en avant. Des travaux sont-ils en cours pour montrer ces engagements locaux et citoyens ?

Cédric CARLES

Je connais l'ouvrage « *La remunicipalisation des services publics locaux* ». Il s'agit d'une recherche qui montre que la France est le pays qui « remunicipalise » le plus dans le domaine de l'eau. Pour avoir étudié les *Smart Grids*, nous pensons que cette tendance arrivera dans le domaine de l'énergie également. C'est le seul moyen de sortir de l'ornière.

Carole RAP

Je vous propose d'aborder la seconde partie de notre débat en évoquant les sujets de l'acceptabilité sociale et de la concertation. Nos paysages ont une histoire en dehors de l'énergie. Nous devons écouter cette histoire et les habitants pour pouvoir développer harmonieusement d'autres infrastructures. Dans un premier temps, abordons le paysage d'un point de vue juridique.

Bertrand FOLLEA



D'une manière générale, la sensibilité des populations est traduite par la transcription législative et réglementaire. Christophe BOUNEAU a évoqué la loi de 1906 sur les monuments naturels. Cette loi s'intéresse à du « ponctuel exceptionnel » et pittoresque. Elle est née en réaction à des projets de barrages hydroélectriques dans la vallée du Doubs. Au cours du XX^e siècle, on passe du plus petit et exceptionnel au plus large et au plus quotidien.

La loi sur les monuments historiques est toujours en application. Il en est de même concernant la loi sur les sites classés de 1930. L'élargissement du périmètre de protection de 500 mètres date de 1943. La création des parcs nationaux date, quant à elle, de 1960. On passe ainsi des monuments à des sites puis à des territoires de milliers de kilomètres carrés. Dans les années 1960, on commence à voir s'exprimer une sensibilité relative à des paysages qui sont moins exceptionnels, plus habités et plus quotidiens, avec la création des parcs naturels régionaux. Les études d'impacts sont introduites en 1976. Le Conservatoire du Littoral créé en 1975 est un outil de protection de territoires sous pression. Il convient également de prendre en compte les lois « Littoral » et « Montagne », de 1985-1986, qui concernent des territoires soumis à une forte pression. Nous allons par ailleurs fêter cette année les 30 ans de la loi « Paysage » de 1993. Nous sommes ainsi partis du « ponctuel exceptionnel » (naturel ou construit) pour arriver aux paysages du quotidien. Au XXI^e siècle, la sensibilité au vivant est plus prégnante. Les lois sur la biodiversité traduisent une nouvelle et juste préoccupation.

Carole RAP

Le paysage n'est pas défini en tant que tel dans la loi.

Bertrand FOLLEA

Il existe un accord au niveau du Conseil de l'Europe qui se compose de 46 pays. Ces pays se sont mis d'accord sur la définition de la notion de paysage au travers de la convention de Florence (2000). Les pays construisent leur politique de paysage sur la base de cette construction culturelle européenne.

Carole RAP

Cela reste de l'ordre du subjectif.

Bertrand FOLLEA

C'est en effet l'expression sensible de la relation d'une population à son territoire.

Carole RAP

Comment ce paysage est-il pris en compte dans les processus de concertation s'agissant des projets d'énergies renouvelables? Nicolas RICHARD, quels sont, selon vous, les points de blocage?

Nicolas RICHARD

Nous avons vu au travers de l'avis du CESE que les grands projets structurants (éoliennes offshore, centrales nucléaires, lignes à haute tension, etc.), sont soumis à débat public et donc à un processus cadré. Cela permet l'expression en amont de tous les citoyens. En revanche, tous les petits projets territoriaux sont généralement en dessous de la maille de la Commission nationale du débat public et en dehors de toute concertation obligatoire, ce qui a certainement généré des problèmes d'acceptabilité. Les habitants découvrent les projets au moment de leur construction ou dans le meilleur des cas, au moment de l'enquête publique qui arrive trop tardivement dans le processus de réalisation du projet.

En France, il y a une obligation de démocratie environnementale, dans le cadre de la Convention d'Aarhus. Chaque citoyen est susceptible de pouvoir participer à la prise de décision ayant un impact sur l'environnement. Au niveau des projets comme des plans programmes structurants pour le pays, on doit pouvoir recueillir l'expression des citoyens sur les trajectoires qui engagent le pays. Le discours de Belfort n'a pas de valeur législative. Le Parlement a vocation à se déterminer concernant des textes structurants dans ce domaine : la Stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC), la loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC), la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Ces textes doivent être discutés au niveau du Parlement mais il faut également associer plus directement les citoyens.

Carole RAP

Michel GIORIA, concrètement, comment le paysage est-il pris en compte dans les projets éoliens? Pouvez-vous nous présenter des exemples de projets proches de sites patrimoniaux remarquables, qui ont été acceptés?

Michel GIORIA

Cela va de l'intégration du volet paysager dans l'étude d'impact (le niveau 0 de la prise en compte du paysage) au projet de territoire qui intègre notamment l'évolution paysagère (le niveau 1). Sur cette échelle, nous constatons que plus on va vers la construction du projet de territoire dans lequel s'inscrivent des projets de développement des énergies renouvelables, avec un volet transition, sobriété, production, distribution, etc., plus les projets sont acceptés. Les projets plus difficiles sont ceux qui intègrent une approche très réglementaire. Il faut un mouvement de fonds de l'ensemble des acteurs des énergies renouvelables pour aller le plus possible vers des projets de territoire. Dans certains cas, dès l'idée du projet, un comité est mis en place autour du maire qui rassemble l'ensemble des acteurs du territoire concerné. La composition de ce comité est à la main du maire. Il inscrit le développement dans un projet plus global de mise en œuvre

de la transition énergétique. Nous avons beaucoup œuvré pour que ces comités de projet soient inscrits dans la loi d'accélération des énergies renouvelables. L'idée est de ne plus développer des projets éoliens sans les mettre en place car ils permettent leur réussite.

Le parc éolien de Cham Longe, situé à la frontière entre l'Ardèche et la Lozère, est un exemple de réussite intéressant. Il a été le premier parc renouvelé. Il est situé sur des crêtes et exposé à des vents forts, ce qui engendre un vieillissement accéléré des éoliennes. Un travail a été mené avec les différentes communes et les associations locales pour étudier le renouvellement du parc. Une enquête a été menée auprès des riverains. Ceux-ci connaissent les éoliennes depuis leur plus jeune âge. Ils veulent que le parc renouvelé leur serve directement. Cette approche fait partie des exemples qui ont du sens car ils permettent de reconstruire un récit de la mise en œuvre de la transition énergétique autour des énergies renouvelables, de la sobriété ou de l'efficacité énergétique et de la réappropriation de la question énergétique par les territoires. Cela donne des résultats probants.

Carole RAP

Les comités de projet figurent-ils désormais dans la loi ?

Michel GIORIA

Oui. Ils sont obligatoires dans toutes les zones, en dehors des zones d'accélération.

Carole RAP

Pouvez-vous nous dire quelques mots sur les zones d'accélération de la production des énergies renouvelables ?

Bertrand FOLLEA

Le sujet est encore relativement nouveau. Au début de l'examen du projet de loi d'accélération, il y a eu un débat relatif au droit de veto des maires concernant le développement des énergies renouvelables. Les rapporteurs avaient proposé ce droit de veto des maires mais lors de l'examen du texte au Sénat, l'Association des maires ruraux et la Délégation des collectivités locales l'ont refusé. En revanche, ils ont souhaité reprendre la main sur la question de la planification énergétique. Les zones dites d'accélération ont ainsi vu le jour. Ces zones d'accélération sont proposées par les communes, elles sont soumises aux arbitrages des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et validées par les comités régionaux de l'énergie.

Carole RAP

Un processus de concertation des habitants est-il mis en place ?

Michel GIORIA

Cela n'est pas prévu explicitement dans la loi. L'État doit mettre à disposition l'ensemble des données techniques pour permettre aux élus locaux de déterminer ces zones d'accélération. Les maires doivent ensuite organiser la mise en place de ces zones avec son écosystème local. L'État a deux mois pour le faire. Les données doivent donc être mises à disposition autour du 12 mai. Ensuite, les maires auront entre 13 et 18 mois pour mettre en place les zones d'accélération, les faire valider aux responsables des EPCI et les proposer aux sous-préfets en charge des énergies renouvelables. Ces derniers prépareront des listes à destination des comités régionaux de l'énergie. Ces zones seront différentes en fonction du type d'énergie renouvelable (solaire, géothermique, biomasse, biogaz, etc.)

Carole RAP

Permettront-elles d'obtenir un permis de construire plus rapidement ?

Michel GIORIA

Non, ce n'est pas l'objectif. Si ces zones d'accélération sont concertées, la mise en place des projets sera facilitée. C'est le postulat de départ. L'histoire nous dira si cela est vrai ou faux. Par ailleurs, les énergies renouvelables doivent être raccordées à un réseau de gaz, d'électricité ou de chaleur. Aujourd'hui, on n'anticipe pas la construction des réseaux. La loi prévoit de pouvoir anticiper les études et les investissements. Pour limiter les coûts échoués, les zones d'accélération sont mises en place dans des zones où la probabilité d'avoir de tels coûts est très faible. Cela permettra de gagner du temps.

Carole RAP

On évoque beaucoup le sujet des sites de production mais on mentionne peu les réseaux. Fanny LOPEZ, vous avez évoqué l'ensemble des infrastructures énergétiques dans vos ouvrages. Comment voyez-vous l'évolution de ces réseaux ?

Fanny LOPEZ

On revient en effet sur la dynamique structurante à partir de la distribution et de la transmission. On voit bien le moment historique : nos réseaux, notamment nos réseaux électriques, sont traversés par des crises multiples : le vieillissement des objets techniques, l'obsolescence et l'héritage. Il y a par ailleurs une crise environnementale et climatique. Il y a également une crise politique avec les reconfigurations autour du service public en France et à des échelles beaucoup plus vastes. RTE, dans son travail de concertation présenté en octobre 2020, a annoncé que l'on se trouvait à un moment historique d'investissements massifs avec des projets envisagés de raccordements multiples, de renforcement des réseaux électriques, de postes sources (numérique). Ce moment historique de transformation correspond à un moment de décrochage d'une partie de l'appareil productif. Cette fenêtre de tir nécessite sans doute un débat et une réflexion sur la question des interconnexions, en sortant des visions très idylliques. La question se pose alors de savoir comment aborder ces sujets dans le cadre du débat public.

Carole RAP

Je vous propose de faire un peu de prospective et de voir comment améliorer les processus de concertation pour qu'ils soient plus efficaces et pour que l'élément « paysage » soit mieux pris en compte. Je cède la parole au corapporteur de l'avis du CESE, qui a porté justement sur cette question.

Nicolas RICHARD

En effet, il faut parler de paysages et d'alternatives. Devant quels choix sommes-nous ? Quels que soient les choix de la nation qui seront traduits ou non dans des processus parlementaires, si le choix est fait d'aller vers le nucléaire, aucune nouvelle centrale ne sera opérationnelle avant 2037, dans le meilleur des cas. Par rapport aux objectifs gigantesques de décarbonation d'ici 2030, il reste beaucoup d'efforts à faire. Il faudra avoir recours massivement aux énergies renouvelables pour pouvoir passer cette haute marche. De là, les effets rebonds sont importants par rapport aux réseaux et aux interconnexions. Il y a à ce jour assez peu de marges de manœuvre, mais souhaitons que les choix puissent s'exprimer d'un point de vue démocratique. Les premières éoliennes étaient encensées, mais cela a été survendu dans le cadre d'un marketing politique permanent. Quand plusieurs tours Montparnasse apparaissent au fond du jardin, pour ne parler que de cette nuisance, cela pose quelques problèmes. La première accélération a engendré une démultiplication des projets qui ont fortement impacté les paysages. Le phénomène dit de « prises multiples » conduit les porteurs de projets à s'installer là où les réseaux existent déjà. On arrive ainsi assez vite à des phénomènes de saturation et à une forme de prime aux mauvais élèves. Ce phénomène a généré des problèmes d'acceptabilité majeurs. Le paysage a par ailleurs parfois été convoqué dans le sens de l'intérêt collectif pour défendre des intérêts particuliers. Mais comme le paysage n'est pas un objet réglementaire, les projets sont souvent attaqués sur des questions environnementales alors que le conflit relève du voisinage ou du paysage.

Le jeu d'acteurs est important, car les projets sont en majorité des projets privés sur des terrains privés. On constate alors une forme de mutualisation des impacts et une privatisation des gains avec des projets qui ne semblent pas guidés par l'intérêt général et pour lesquels la planification est absente. On parle de planification ascendante, ce qui garantit l'atteinte des objectifs nationaux. Les conséquences seront de plus en plus graves sur le climat, sur la biodiversité et sur l'eau.

Carole RAP

Au vu de ce constat, que peut-on faire ?

Nicolas RICHARD



Dans le cadre des travaux du CESE, nous préconisons collectivement trois axes de réflexion : planifier top-down la transition énergétique, avoir un cadrage national et aborder la question des contreparties. RTE, au regard de son contrat de service public, a l'obligation de rétrocéder un certain montant de l'investissement consenti aux territoires traversés et d'utiliser des fournisseurs locaux et de l'emploi local.

Le CESE souhaite la mise en place de concertations nationales sur les grands objectifs et que l'ensemble des enjeux soit intégré (paysages, énergies, sobriété, mobilité) pour s'appuyer sur le PCAET. Nous avons devant nous une période de trente années de transition énergétique, de transition de modes de vie et de transition des mobilités. Il faut mettre en œuvre une forme de concertation permanente qui interroge le paysage. Pour nous, le paysage est un excellent support de concertation et de démocratie. Tout le monde a son mot à dire sur le paysage. Il faut donc l'utiliser comme outil de dialogue permanent pour intégrer tout le monde.

Enfin, l'objectif de la transition énergétique en matière d'énergies renouvelables consiste à suréquiper les zones peu denses pour alimenter les zones denses qui ne pourront pas être équipées. L'acceptabilité doit donc porter sur le fait que des territoires peu denses deviennent des surproducteurs. Il faut donc réfléchir à l'échelle des territoires. Les métropoles doivent trouver un moyen de convaincre leurs zones peu denses d'être leurs fournisseurs implicites d'énergie. Aujourd'hui, les territoires les plus dans le risque avec la transition énergétique, ce sont les métropoles. Il faut alors trouver des moyens de dialogue et des contrats de réciprocité pour que ces zones peu denses qui manquent de services et d'emplois puissent avoir une compensation, tout en gardant à l'esprit les objectifs de sobriété.

Carole RAP

Bertrand FOLLEA, comment intégrer le paysage comme élément de concertation ?

Bertrand FOLLEA

Nicolas RICHARD l'a très bien dit. La notion de paysage est un avantage et une fragilité en même temps. Le paysage ne dépend pas que du maire. Il est lié aux présidents des intercommunalités, mais également à des producteurs et à des transporteurs d'énergie, à des agriculteurs. Tout le monde fait du paysage. Un habitant qui dépose un permis de construire fait le paysage, parfois sans le savoir.

Il y a une prise de conscience du fait que le paysage est un bien commun, avec la force et la fragilité que cela représente. Le paysage devient une force si l'on n'en fait pas seulement un volet paysager, c'est-à-dire si l'on ne le renvoie pas à un champ sectoriel au milieu des autres. Il faut le mettre au milieu de la table. Le

paysage ne peut pas être protégé au sens strict comme un tableau ou comme une carte postale. Il est vivant et donc évolutif. Il faut accepter d'en faire un bien commun et prendre en considération le fait que tout le monde peut devenir compétent sur cette question en faisant part de son expérience d'usage. Il ne s'agit pas de mettre le paysage sous cloche et de le figer. C'est en cela qu'il y a eu une instrumentalisation et une réduction de la notion de paysage.

Il faut aussi accepter l'idée que le paysage n'est pas juste une action qui vient à l'aval des processus de décision pour les rendre plus digestes et plus esthétiques. La haie de thuyas autour du champ photovoltaïque, c'est du paysagement. La question de paysage se pose à un autre niveau. Mettre le paysage au centre de la table, c'est se poser la question du projet de paysage. Le paysage est du projet en devenir. Est-ce qu'on le subit ou est-ce qu'on le choisit ? On peut se dédouaner de la question si on y répond du seul point de vue réglementaire. L'autre option est de se projeter sur le paysage désiré pour en faire un élément de projet. C'est ce que l'on appelle un plan de paysage, le plus souvent à une échelle intercommunale. Nous avons exprimé cette orientation, dès la création de la Chaire Paysage et Énergie. Les plans de paysages existent depuis le début des années 1990. Si l'on mettait cette démarche au service de la transition énergétique, que se passerait-il ? En 2018, l'ADEME a rejoint la Chaire. Le ministère de l'Écologie, qui fait aussi partie des partenaires de la Chaire, subventionne chaque année des plans de paysages généralistes. Il a proposé à l'ADEME de faire la même chose sur des plans de paysages de la transition énergétique. Ils se développent désormais sur plusieurs territoires.

Carole RAP

Michel GIORIA, quelles est votre position concernant la façon de mieux intégrer le paysage dans le processus de concertation ? Vous avez évoqué une proposition de la Commission nationale du débat public (CNDP) d'intégrer dans les processus de concertation des anthropologues.

Michel GIORIA

En effet, mais avant d'aborder cette question, je souhaiterai réagir au sujet des précédentes interventions. Les travaux de RTE sont assez structurants, mais cela reste des scénarii technico-économiques qu'il faut désormais faire exister. La conclusion est que nous avons besoin de sobriété et d'énergies renouvelables. Il me semble qu'il y a concernant ce point une certaine urgence, car plusieurs courants se développent pour dire qu'il s'agit de débats d'experts et que le changement climatique est lié au phénomène humain. On met le pied dans le climatoscepticisme scandaleux, qui s'affirme avec de moins en moins de honte. Cela détruit le discours de neutralité carbone et la motivation. Notre responsabilité collective doit nous conduire à accélérer sur le récit de société qui fait la transition pour que d'autres ne construisent pas un contre-récit de non-transition.

Le second point important est le sujet de la planification : il faut être en mesure de pouvoir donner de la visibilité à quinze ou vingt ans. À Marseille, le programme Euro-Méditerranée vise à réaménager plus d'un tiers du centre-ville. Cela fait vingt ans que les habitants savent où seront situés le Lycée international, l'hôpital, le tram, etc. Ils font les choix d'investissements et d'habitation en conséquence. La même chose doit être faite concernant la transition énergétique, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Carole RAP

Qu'en est-il dans le secteur de l'éolien ?

Michel GIORIA

Tout dépend des objectifs que l'on se fixe en matière de sobriété et de développement des énergies renouvelables. Cela dépend également des arbitrages entre différents enjeux : la biodiversité, le paysage, les impératifs liés à la défense, etc. Dans les objectifs de la programmation pluriannuelle, il est prévu l'installation de 12.000 à 30.000 éoliennes. Il y en a 9.000 à ce jour. Si on prend en compte les préoccupations militaires, à titre d'illustration, il conviendrait de construire 14.000 éoliennes plutôt que 30.000. Je citerai un autre exemple se rapportant à la couleur des éoliennes. Le blanc est une exigence de la Direction générale de l'Aviation civile. Il s'agit d'un projet de société qui implique de nombreux acteurs, qu'il convient de mettre autour de la table.

Au sujet de l'intégration des anthropologues dans les processus de concertation. Nous avons fait intervenir le vice-président de la CNDP à notre Conseil d'administration. Il constate que dans les équipes projet, il manque des compétences pour mettre le paysage en tant qu'instrument de projet. Les anthropologues reconstituent l'histoire du territoire et le rôle de l'énergie dans ce territoire. Ils imaginent la suite. Il faut identifier ces anthropologues et intégrer leurs compétences dans les étapes amont des projets. Certains professionnels ont cette curiosité intellectuelle. D'autres ont des approches beaucoup plus classiques en matière de développement industriel.

Carole RAP

Fanny LOPEZ, le sujet de la concertation appelle-t-il des réactions de votre part ?

Fanny LOPEZ

Quels projets énergétiques et sociétaux ces projets structurent-ils ? C'est la question du débat sur les modes de vie. Ces modes de vie induisent des choix et de nouveaux modes de gestion. Il y a un sujet relatif aux politiques d'intermittence de gestion de réseaux électriques qui, dans certains pays, sont gérées de manière innovante. Cela permet d'élargir la focale sur d'autres territoires où ces questions se posent depuis longtemps. Il faut oser l'intermittence et la planifier réellement. La question des imaginaires est centrale. Quand on parle de sujets de transition énergétique, il y a l'articulation entre les bases matérielles, les infrastructures, la gouvernance et les imaginaires.

Il faut renouveler les imaginaires pour ne pas tomber dans des débats caricaturaux et réactionnaires. La question des technophobies est très présente dans nos sociétés.

Laurent MIGUET, Journaliste, Le Moniteur des travaux publics

La question de la sincérité du débat public sur l'avenir du mix énergétique de notre pays s'est posée à l'occasion du rendez-vous organisé par la CNDP le 12 mars 2023. Dans le cadre de discussions parlementaires, les sénateurs ont mis fin à l'objectif visant 50 % d'énergie nucléaire pour permettre d'aller au-delà. Beaucoup de gens ont eu le sentiment que débat public qui avait été organisé sur cette question avait pour objectif de faire admettre l'inéluctabilité du nouveau nucléaire. Finalement, cela est apparu comme un simple épisode dans la crise démocratique que nous serions en train de vivre selon de nombreux observateurs. Qu'en pensez-vous ?

Nicolas RICHARD

France Nature Environnement a été partie prenante dans ce débat. Au sujet du nucléaire, nous avons été présents du début à la fin alors que nous sommes antinucléaires. Nous sommes des légalistes et nous utilisons toutes les structures de concertation et les instances de débat nationales et régionales pour faire valoir notre objet social qui est de défendre l'environnement. Le problème n'est pas lié à la sincérité du débat, à la qualité de ce dernier ou à celle des différents contributeurs, qui étaient tous de très bon niveau, quelle que soit leur position. En revanche, le fait qu'une décision soit prise avant la fin du débat est une insulte à la démocratie participative.

Un certain nombre d'élus seront concernés par la mise en place des zones d'accélération des énergies renouvelables. Je les encourage à le faire bien, en ne prenant pas pour argent comptant les zonages des DREAL et des préfectures. Il convient de disposer de zones qui « dérisquent » en amont les enjeux de biodiversité notamment. Pour ce faire, ils doivent faire de la concertation en incluant les questions paysagères et les questions de justice territoriale. Dans les territoires, nous avons besoin de justice et d'apaisement.

Anne BARBARIN, Cheffe du département Energie, FNCCR

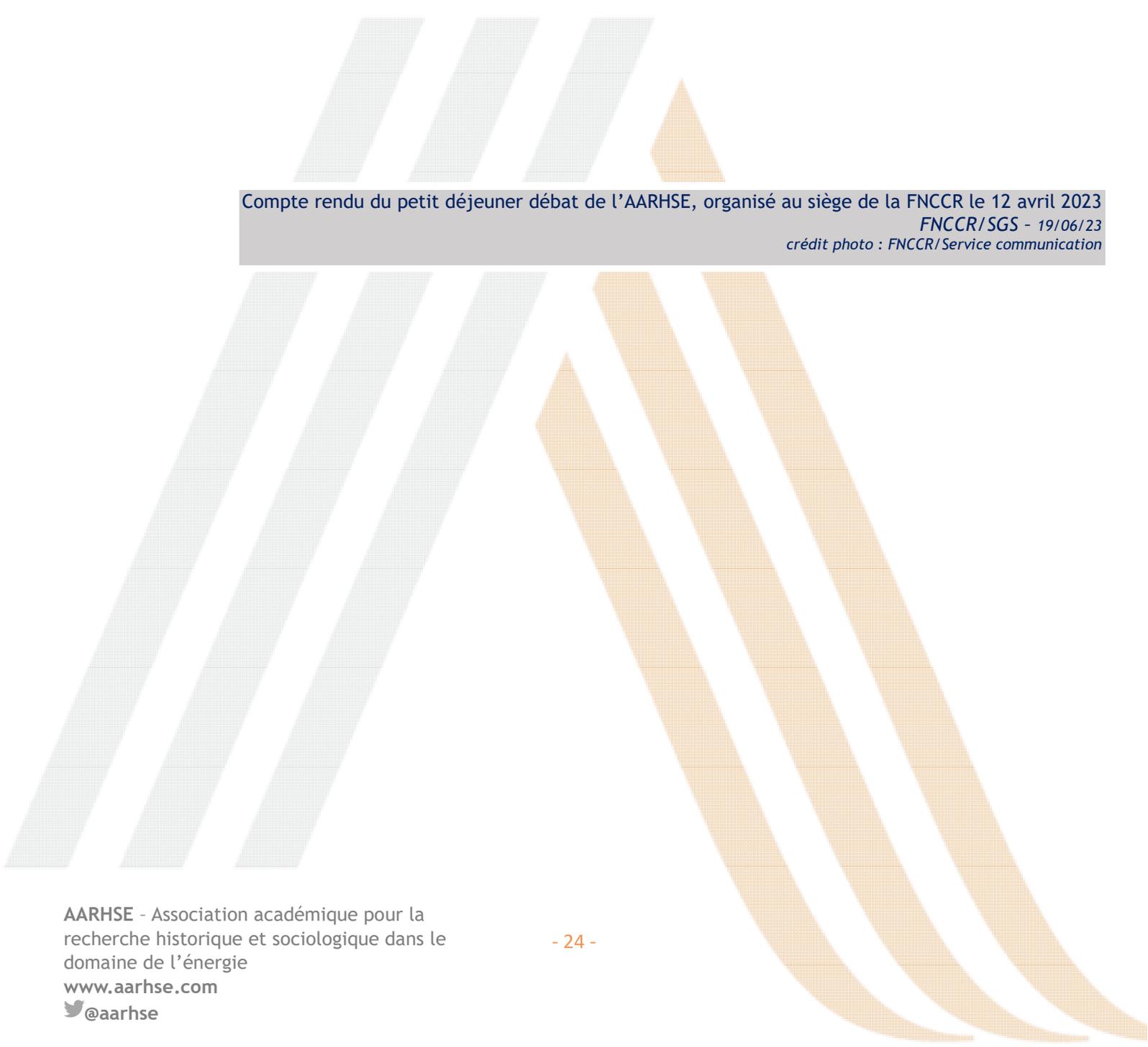
Nous sommes très attachés à la ruralité et à la péréquation urbain-rural, qui transparaît dans tout ce qui a été exposé au cours de ce débat. Elle a été résolue économiquement dans les années 30 au travers d'un mécanisme qui existe toujours, le Cas-Facé (anciennement fonds d'amortissement des charges d'électrification). Ce mécanisme économique arrive-t-il en bout de course, en ce qui concerne les enjeux liés à l'environnement ? De fait, la valeur de l'humanité est une valeur économique qui nous dépasse. Ne faut-il pas inventer un autre mécanisme de péréquation ? Sommes-nous contraints de passer par un mécanisme économique ?

Nicolas RICHARD

L'avis du CESE évoque un principe de taxation des énergies produites permettant à la fois d'accompagner la transition écologique, qui demande des investissements colossaux, et de représenter la catégorisation des impacts et son périmètre. Concernant la question de l'éolien offshore, on peut débattre de l'affectation de la taxe. Cette taxe est-elle juste là pour acheter un peu de paix sociale ? Si tel est le cas, à quel prix ?

Carole RAP

Je vous remercie pour ce passionnant débat.



Compte rendu du petit déjeuner débat de l'AARHSE, organisé au siège de la FNCCR le 12 avril 2023

FNCCR/SGS - 19/06/23

crédit photo : FNCCR/Service communication